Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			piologique et	a i cuquetage	ucs produit	3 DIOIOGI	<u>1</u> uc3				
	I.1 Numéro du d	document	—	MHAI: - DIET	I.2 Type d'Opéra	ateur					
	FR-BIO-10.250-0010621.2023.001			☑ Opérateur							
	2000 (2000)				☐ Groupe d'opérateurs						
			- KE	经事间的							
ွ				45 45 W							
ľe											
[0]	I 2 Onámetour ou	, groupe d'enéroteur	••		I 4 Autorité com	mátanta au l	ustanitá / Ongo	aiama da aa	atvâlo		
iga	-	ı groupe d'opérateur KOKOPELLI	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)								
짇	Adresse FORET DE CASTAGNES ROUTE DE SABARAT 09290 Le Mas-d'Azil										
ts (Adresse Le Triangle de l'Arche, 9 Cours du Triangle, 92937, Paris						
Éléments obligatoires	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	(Code ISO	FR		
ũ	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
Ę	• Préparation										
ï	• Distribution / Mise sur le marché										
ij	• Stockage										
Partie I:											
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion										
	– producti	on biologique, sauf (durant la période c	le conversion							
_											
	La présent des	imont oct dólitmá con	nformáment au rèc	rlament (IJE) 2019/9	19 ot cortific gua	Popáratour	ui lo groupo d'	onáratoure ((ahojair ao gui		
	convient) satisf	ıment est délivré coı ait aux exigences du	idit règlement.	giernein (OL) 2016/6	40 et certifie que	Toperateur	ou le groupe u	operateurs	choisir ce qui		
	III Data Pa				T O Y . 11 11 (
	I.7 Date, lieu		Nom et BUE		I.8 Validité	.1	07/40/000		24 /02 /2024		
	Date	28 février 2023 08:32:35 +0100	REAU VERITAS ETIFICATION	Certificat valar	Certificat valable du 07/12/2022 au 31/03/2024						
	T.	CET	signature CER FRA	INCE							
	Lieu	Paris (FR)									
			•								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits								
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848								
iques	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Plants de légumes Biologique								
빙	Semences et plants - Semences de céréales								
pé	Semences et plants - Semences de fleur								
SS	Semences et plants - Semences de PPAM (Plantes potagères aromatiques et médicinales) Biologique								
買	Semences et plants - Semences potagères	Biologique							
ij									
Éléments facultatifs spécifiques	II.2 Quantité de produits								
Éléme	II.3 Informations sur les terres								
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
Par	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	Activité Opérateur Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5								
	Préparation Opération de façonnage réalisée pour un tiers - Triage de • Réalisation d'une activité ou d'activ	ités en tant que sous-							
	semences traitant pour un autre opérateur, le s responsable de l'activité ou des activi	ous-traitant restant ités effectuées							
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du rè 2018/848	glement (UE)							
	2010/040								
	7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du glement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	Nom de l'organisme COFRAC								
	d'accréditation								
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf								
	d'accréditation								
ł									